



Divorce pour faute, absence de relations ?

Par **hugo**, le **26/09/2008** à **14:09**

Ma femme n'a jamais été entreprenante lors de notre mariage.
A vrai dire, c'est toujours moi qui ai fait les premiers pas pour nos relations.
Il est vrai qu'elles n'ont jamais été régulières puisque sans ma démarche, il ne se passait rien.
Et elle m'a souvent reproché d'être après elle et ça l'arrangeait bien.

Depuis quelques mois, nous n'avons plus du tout de relations car je la laisse tranquille..
L'absence de relations sexuelles est-elle considérée comme une faute qui peut avoir des conséquences en cas de divorce?

merci pour votre réponse.